



La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, a complété dans son article 107, les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la collectivité.

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La commune de Langon dispose de 3 budgets :

- Le budget principal de la Commune
- Le budget annexe de la Régie municipale de l'eau
- Le budget annexe du Centre Culturel des Carmes

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le 14 janvier 2022 a eu lieu en Conseil Municipal le Débat sur les Orientations Budgétaires 2022 (DOB), lequel a permis de poser les axes prioritaires d'intervention des services pour l'année et les objectifs financiers qui ont préfiguré à la construction du budget primitif 2022.

La collectivité a décidé de voter son budget au 05 février 2022 et de le réaliser en utilisant la procédure de reprise anticipée des résultats issue de l'article L2311-5 du CGCT. Ainsi, elle peut reprendre ses résultats 2021 avant le vote du compte administratif. Cela permet de déposer plus rapidement les demandes de financement ainsi que de pouvoir débiter les projets.

LES PRIORITES DU BUDGET 2022

Les priorités d'action pour la commune sont :

- Une ville écologique et en adaptation permanente face aux enjeux du changement climatique.
- Une ville attractive et de projets.
- Une ville solidaire dans un contexte de crise sanitaire et sociale : action sociale, lutte contre la précarité, lien social, et structures de quartier.

Pour cela, la commune s'est fixée des objectifs :

- Poursuivre son niveau d'investissement élevé afin de s'engager pleinement dans son projet de ville.
- La stabilité des taux d'imposition.

- Le maintien d'une situation financière solide : une capacité d'autofinancement à préserver au maximum dans un contexte de crise sanitaire et économique prolongée, une évolution des dépenses de fonctionnement fortement contenue.
- Poursuite de désendettement

2. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats prévisionnels du budget principal faisaient apparaître les montants suivant:

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	3 522 962,44
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (10 352 975.61 - 9 193 870.58)	1 159 105,03
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 363 857,41
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-602 023,84
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (2 896 485.75 - 2 864 526.21)	31 959,54
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-633 983,38
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (690 975.00 - 736 868.11)	-45 893,11
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-647 916,95

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	647 916,95
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	2 875 045,49
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

2.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT¹

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 471 396,37 €		2 363 857,41 €	2 875 045,49 €	22,80	21,63
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	32 535,00 €	123 711,70 €	26 800,00 €	20 000,00 €	0,16	-25,37
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	25 000,00 €	4 318 320,82 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,16	0,00
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	338 499,63 €	333 636,79 €	360 600,59 €	359 999,51 €	2,85	-0,17
CH 73 IMPOTS ET TAXES	8 127 272,00 €	8 135 801,87 €	8 070 272,00 €	7 764 000,00 €	61,57	-3,80
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 188 072,00 €	1 236 944,68 €	1 115 900,00 €	1 287 900,00 €	10,21	15,41
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	290 400,00 €	289 608,34 €	290 400,00 €	250 000,00 €	1,98	-13,91
CHAP 76 PRODUITS FINANCIERS	900,00 €	1 242,24 €	500,00 €	50,00 €	0,00	-90,00
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS		2 108 065,65 €	76 670,00 €		0,00	
CHAP 78 PROVISIONS				34 000,00 €	0,27	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 474 075,00 €	16 547 332,09 €	12 325 000,00 €	12 610 995,00 €		2,32

¹Le chapitre 002 – résultat reporté ou anticipé : il représente le report excédentaire des résultats de la commune de l'année antérieure.

Le chapitre 013 – Atténuation de charges : ce chapitre comprend les remboursements des rémunérations et charges du personnel titulaire suite aux arrêts maladie et accident de travail.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 70 – Produit des services du domaine et ventes : est enregistré à ce chapitre le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services (services de restauration, garderie) et produits afférents aux activités annexes (redevance d'occupation du domaine public, piscine municipale).

Le chapitre 73 – Impôts et taxes : ce chapitre concerne principalement la fiscalité directe locale, l'attribution de compensation (versée par la Communauté de Communes suite au transfert de compétence et à la taxe professionnelle), la taxe sur la consommation finale d'électricité et la taxe sur les droits de mutation.

Le chapitre 74 – Dotations et participations : ce sont principalement les dotations de l'état (dotation forfaitaire et de solidarité rurale, les compensations au titre des exonérations).

Le chapitre 75 – Revenus des immeubles : sont inscrits à ce chapitre les revenus liés aux loyers communaux.

Le chapitre 76 – Produits financiers : ils sont issus de parts sociales détenues par la commune.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : ce sont les cessions et les annulations des admissions en non-valeur.

Le chapitre 78 – Provisions : ce chapitre représente les provisions pour risques (exemple litiges, créances douteuses) réalisées en N-1

La commune a voulu rester prudente sur les recettes de fonctionnement pendant cette période de crise sanitaire où les services peuvent être interrompus très rapidement.

LES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'impositions demeurent inchangés et la municipalité souhaite poursuivre cet engagement.

	2021 pour mémoire	Exercice 2022
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	23.40%	23.40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.89%	54.89%

EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute (CAF) représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipement.

Pour rappel, en 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT²

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 047 200,00 €	2 332 048,36 €	3 175 530,00 €	3 250 000,00 €	25,77	2,35
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	4 895 202,00 €	4 667 333,17 €	4 969 712,00 €	5 028 500,00 €	39,87	1,18
CHAP 014 ATTENUATIONS DE PRODUITS		2 670,00 €		0,00 €	0,00	
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	0,79	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 425 892,87 €		1 909 303,00 €	2 103 495,00 €	16,68	10,17
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	6 749 096,86 €	360 000,00 €	360 000,00 €	2,85	0,00
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 497 771,00 €	1 229 631,82 €	1 573 155,00 €	1 570 000,00 €	12,45	-0,20
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	146 509,12 €	140 737,63 €	120 000,00 €	107 500,00 €	0,85	-10,42
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 500,01 €	725,23 €	11 500,00 €	11 500,00 €	0,09	0,00
CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS			105 800,00 €	80 000,00 €	0,63	-24,39
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 474 075,00 €	15 122 243,07 €	12 325 000,00 €	12 610 995,00 €		2,32

La collectivité a souhaité maîtriser ses dépenses de fonctionnement tout en apportant un service de qualité avec plus de produits bio dans les cantines, la poursuite des manifestations culturelles, l'aide à la jeunesse avec le dispositif argent de poche et chèques jeunesse, en maintenant le soutien aux associations par le biais des subventions votées.

² Le chapitre 011 – Charges à caractère général : Il s'agit des dépenses nécessaires au fonctionnement des structures et services (eau, électricité, chauffage, fournitures, entretien des bâtiments et voirie, assurances, fournitures scolaires...).

Le chapitre 012 – Charges de personnel : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Le chapitre 014 – Atténuations de produits : il comprend par exemple les dégrèvements sur les logements vacants.

Le chapitre 022 – Dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en fonctionnement

Le chapitre 023 – virement à la section d'investissement : représente le budget qui a pu être dégagé pour l'investissement

Le chapitre 042 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : Il s'agit des dépenses afférentes au financement des services obligatoires (Services d'incendie et de secours, des ordures ménagères, des transports scolaires), des subventions versées aux associations et budgets annexes et le versement des indemnités aux élus.

Le chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette.

Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles : Il retrace les titres annulés sur l'exercice antérieur et des autres charges exceptionnelles.

Le chapitre 68 – Dotations aux provisions : ce sont des provisions pour des créances douteuse et des contentieux en cours

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNELS

Le budget des charges de personnels représente 49.6% du budget de la commune (hors opérations d'ordre).

La commune poursuit sa maîtrise de la masse salariale, entre 2021 et 2022, les charges de personnels n'augmentent que de 1.18%, les évolutions de carrière impactant la rémunération à la hausse des agents.

2.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT³

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 425 892,87 €		1 909 303,00 €	2 103 495,00 €	42,90	10,17
CHAP 024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 065 241,25 €		0,00 €	3 960,00 €	0,08	
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	400 000,00 €	6 749 096,86 €	360 000,00 €	360 000,00 €	7,34	0,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	1 967 245,07 €	1 998 538,71 €	982 628,00 €	1 097 917,00 €	22,39	11,73
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	876 440,81 €	977 862,16 €	432 838,00 €	237 354,00 €	4,84	-45,16
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	590 000,00 €	350,00 €	1 270 000,00 €	1 100 000,00 €	22,44	-13,39
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
CHAP 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9 000,00 €	9 001,11 €	9 400,00 €		0,00	-100,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 333 820,00 €	9 734 848,84 €	4 964 169,00 €	4 902 726,00 €		-1,24

Au niveau des recettes d'investissement, la commune a fait de nombreuses demandes de financement auprès de multiples partenaires. Dans l'attente des réponses de ces subventions, elle a prévu un emprunt de 600 000€.

Pour rappel, la commune avait contracté un prêt de 500 000€ en 2021.

EPARGNE BRUTE (CAF) ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement brute représente l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cette capacité d'autofinancement doit permettre de couvrir en priorité le remboursement de la dette en capital et, au-delà, les dépenses d'équipements.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette permet de chiffrer, après remboursement du capital des emprunts, les réserves disponibles pour financer les dépenses d'équipements.

En 2020, la CAF brute était de 1 753 790.87€ et la CAF nette représentait 1 082 620.70€.

³ Le chapitre 021 – virement de la section de fonctionnement : représente le budget qui a pu être dégagé du fonctionnement.

Le chapitre 024 – Produits des cessions : ce sont les recettes liées aux ventes.

Le chapitre 040 - Opérations d'ordre : Il s'agit des dotations aux amortissements et des opérations liées aux cessions.

Le chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : il comprend le Fond de Compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et l'article 1068, qui est reporté de l'exercice précédent pour couvrir le besoin de financement des investissements.

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : ce sont les subventions versées principalement par l'Etat, la Région et le Département pour les travaux menés par la commune.

Le chapitre 16 – Emprunts : représente les emprunts réalisés au cours de l'exercice.

Le chapitre 27 – Autres immobilisations financières : remboursement de prêts (partie capital)

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT⁴

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	3 088 340,53 €		633 983,38 €	602 023,84 €	12,28	
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES	40 000,00 €		50 000,00 €	100 000,00 €	2,04	100,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	25 000,00 €	4 318 320,82 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,41	0,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES					0,00	
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	677 000,87 €	671 170,17 €	610 000,00 €	605 000,00 €	12,34	-0,82
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 112,00 €	13 506,80 €	147 937,12 €	564 426,00 €	11,51	281,53
CHAP 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES			17 600,00 €	20 000,00 €	0,41	13,64
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 436 459,21 €	2 275 050,73 €	3 484 648,50 €	2 976 276,16 €	60,71	-14,59
CHAP 23 IMMOBILISATIONS EN COURS	19 907,39 €	2 443,17 €	0,00 €	15 000,00 €	0,31	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 333 820,00 €	7 280 491,69 €	4 964 169,00 €	4 902 726,00 €		-1,24

La commune maintient ses investissements avec une enveloppe budgétaire d'environ 3 600 000€. Les gros projets pour 2022 seront sur l'aménagement de l'avenue Léon Blum, la réhabilitation du terrain synthétique de foot, la poursuite de l'accessibilité des bâtiments communaux, la voirie.

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT AU 01/01/2022



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 598 505.47€ avec une charge d'intérêts de 105 319.81€

Le profil d'extinction de la dette est favorable à la collectivité. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique.

Sur 15 prêts, 10 sont à taux fixe et 5 seulement sont à des taux structurés.

Le capital restant dû au 01 janvier 2022 est de 4 989 085.24€.

Au niveau de la capacité de désendettement, il s'agit de savoir en combien d'années la commune est en mesure de rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre tout son autofinancement brut.

⁴ Le chapitre 001 – résultat reporté ou anticipé : il représente le déficit d'investissement de la commune de l'année antérieure

Le chapitre 020 – dépenses imprévues : ce sont des crédits pour des dépenses non prévues en investissement

Le chapitre 040 – Opérations d'ordres : ce sont les travaux en régie (ce sont les travaux réalisés par le personnel communal et valorisés en investissement).

Le chapitre 16 – Emprunts : il concerne le remboursement du capital de la dette.

Le chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : ce chapitre concerne des frais d'études, des frais de réalisation de documents d'urbanisme, des achats de logiciel.

Le chapitre 204 – Subventions d'équipements versées : ce sont des crédits versés à l'EPCI sur des opérations précises.

Le chapitre 21 – Immobilisations corporelles : il correspond aux principaux travaux de la commune.

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : il correspond aux travaux non terminés au cours de l'exercice.

Une capacité de désendettement inférieure à 5 ans est un signe d'endettement faible, entre 5 et 10 c'est un signe d'endettement moyen, entre 10 et 15 est un signe d'endettement fort et au-dessus de 15 il est considéré comme alarmant.

Rappel : le ratio pour la collectivité pour 2020 est de 2,90 années, ce qui démontre un endettement faible. La moyenne pour les communes de même strate est de 5,2 années.

LES PRINCIPAUX RATIOS

1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		1 336,00
2	Produit des impositions directes/population		530,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		1 292,00
4	Dépenses d'équipement brut/population		183,00
5	Encours de dette/population		674,00
6	DGF/population		70,00

3. LE BUDGET DE LA REGIE MUNICIPALE DE L'EAU

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats prévisionnels du budget de la régie municipale de l'eau faisaient apparaître les montants suivant:

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	666 322,36
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (974 641,30 - 926 344,36)	48 296,94
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	618 025,42
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-132 548,45
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (487 673,22 - 373 703,82)	113 969,40
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = IR 001)	-246 517,85
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 46 573,23)	-46 573,23
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-179 121,68

décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit:

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	179 121,68
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	487 200,68
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	

3.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	852 671,37 €		618 025,42 €	487 200,68 €	34,03	-21,17
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES						
CHAP 042 OPERATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	56 365,42 €	51 000,00 €	51 000,00 €	3,56	0,00
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	717 499,63 €	889 370,16 €	780 974,58 €	799 999,32 €	55,88	2,44
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		1 429,80 €				
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,58 €				
CHAP 77 PRODUIT EXCEPTIONNELS		8 232,85 €				
CHAP 78 REPRISES PROVISIONS				93 500,00 €	6,53	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 621 171,00 €	955 399,81 €	1 450 000,00 €	1 431 700,00 €		-10,56

Suite à la hausse des tarifs, les recettes réelles de fonctionnement devraient connaître une progression.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	585 562,05 €	435 079,11 €	568 300,00 €	573 000,00 €	40,02	0,83
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	261 580,00 €	242 824,84 €	261 215,00 €	296 100,00 €	20,68	13,35
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €		30 000,00 €	40 000,00 €	2,79	33,33
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	509 599,51 €		198 955,34 €	163 227,32 €	11,40	-17,96
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000,00 €	129 951,64 €	152 000,00 €	152 000,00 €	10,62	0,00
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 000,00 €	21 377,56 €	49 200,00 €	49 000,00 €	3,42	-0,41
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	3 679,44 €	1 575,94 €	3 579,66 €	3 372,68 €	0,24	-5,78
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 750,00 €	22 581,01 €	52 750,00 €	45 000,00 €	3,14	-14,69
CHAP 68 PROVISIONS			134 000,00 €	110 000,00 €	7,68	-17,91
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 621 171,00 €	853 390,10 €	1 450 000,00 €	1 431 700,00 €		-1,26

Le budget des dépenses de fonctionnement du service de l'eau est maîtrisé en 2022 avec une très légère hausse.

3.2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	36 021,96			0,00 €		
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	509 599,51 €		198 955,34 €	163 227,32 €	21,93	-17,96
CHAP 040 OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	133 000,00 €	129 951,64 €	152 000,00 €	152 000,00 €	20,42	0,00
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIV ET RESERVES	31 920,53 €	31 920,53 €	336 655,66 €	179 121,68 €		
CHAP 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
CHAP 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			60 000,00 €	250 000,00 €	33,59	316,67
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	710 542,00 €	161 872,17 €	747 611,00 €	744 349,00 €		-0,44

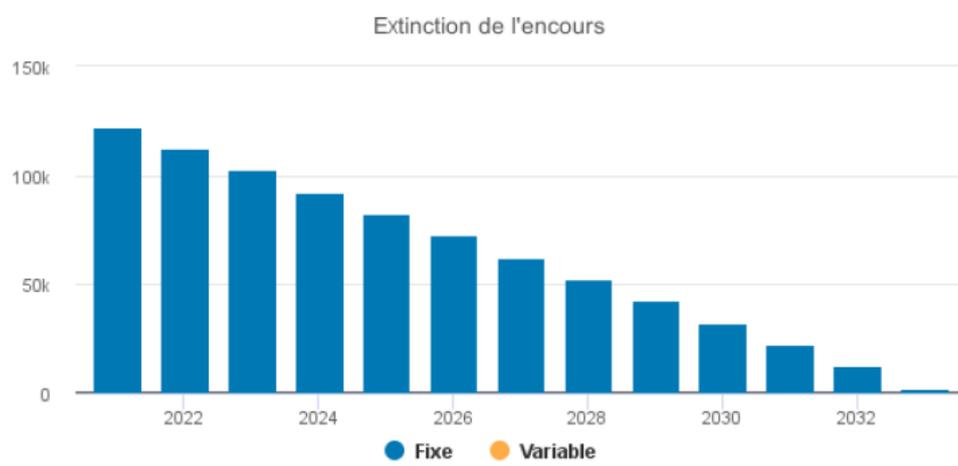
La collectivité n'ayant plus de subventions, les dépenses d'équipements sont couvertes par ses ressources propres et par un emprunt prévisionnel de 250 000€ pour 2022.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			246 517,85 €	132 548,45 €		
CHAP 020 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	2,69	0,00
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE	51 000,00 €	56 365,42 €	51 000,00 €	51 000,00 €	6,85	0,00
CHAP16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 000,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	1,48	0,00
CHAP 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 813,00 €		8 575,00 €	7 561,00 €	1,02	-11,83
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	616 729,00 €	378 046,56 €	410 518,15 €	522 239,55 €	70,16	27,21
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	710 542,00 €	444 411,98 €	747 611,00 €	744 349,00 €		-0,44

Le service de l'eau poursuit au budget ses travaux engagés (renouvellement de canalisation, travaux de sectorisation, schéma directeur, mini-pelle et divers matériels).

DETTE DE L'EAU AU 01/01/2021



Le remboursement du capital de la dette s'élève à 10 000€ avec une charge d'intérêts de 1 348.50€
Le profil d'extinction de la dette est favorable au service. La régie municipale de l'eau n'a contracté qu'un emprunt.
Le capital restant dû au 01 janvier 2022 est de 112 500€.

4. LE BUDGET DU CENTRE CULTUREL DES CARMES

A la clôture de l'exercice 2021, les résultats prévisionnels du budget du Centre Culturel des Carmes faisaient apparaître les montant suivant :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	32 043,62
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (449 830.93 - 444 552.51)	5 278,42
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	26 765,20
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	6 203,50
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (6 842.34 - 10 421.00)	-3 578,66
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	9 782,16
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	6 203,50

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	32 043,62
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

4.1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	22 314,05 €		26 765,20 €	32 043,62 €		
CHAP 013 ATTENUATION DE CHARGES	17 000,00 €	17 019,93 €				
CHAP 70 PRODUIT DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES	29 999,95 €	37 072,18 €	25 000,80 €	39 999,38 €	6,87	59,99
CHAP 74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	510 000,00 €	390 000,00 €	510 000,00 €	510 000,00 €	87,62	0,00
CHAP 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1,59 €	0,00 €			
CHAP 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS		119,75 €	0,00 €			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	579 314,00 €	444 213,45 €	561 766,00 €	582 043,00 €		3,61

Le Centre Culturel reste prudent concernant ses recettes de billetterie malgré la reprise des spectacles.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BP 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	225 999,70 €	119 796,84 €	212 031,16 €	227 343,00 €	39,06	7,22
CHAP 012 CHARGES PERSONNEL	316 960,00 €	291 707,38 €	312 035,00 €	321 500,00 €	55,24	3,03
CHAP 022 DEPENSES IMPREVUES	1 500,00 €		1 500,00 €	1 500,00 €	0,26	0,00
CHAP 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 654,30 €		2 499,84 €	4 000,00 €	0,69	60,01
CHAP 042 OPERATIONS D' ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 300,00 €	8 277,80 €	7 000,00 €	7 000,50 €	1,20	0,01
CHAP 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 200,00 €	9 001,31 €	9 200,00 €	9 200,00 €	1,58	0,00
CHAP 66 CHARGES FINANCIERES	200,00 €	0,00 €	200,00 €	199,50 €	0,03	-0,25
CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	14 500,00 €	10 978,97 €	17 300,00 €	11 300,00 €	1,94	-34,68
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	579 314,00 €	439 762,30 €	561 766,00 €	582 043,00 €		3,61

Malgré la crise sanitaire, les spectacles reprennent et nous espérons une saison culturelle réussie.

4.2 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BU 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 471,70 €		9 782,16 €	6 203,5		
CHAP 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 654,30 €		2 499,84 €	4 000,00 €	23,25	60,01
CHAP 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTION	8 300,00 €	8 277,80 €	7 000,00 €	7 000,50 €	40,69	0,01
CHAP 10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	17 426,00 €	8 277,80 €	19 282,00 €	17 204,00 €		-10,78

Les recettes du Centre Culturel en investissement sont des opérations d'ordre, ce sont les amortissements des équipements achetés antérieurement.

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
CHAPITRES	BU 2020	CA 2020	BU 2021	BU 2022	Part dans BU %	Evolution BU %
CHAP 001 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00	
CHAP 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 426,00 €	4 967,34 €	19 282,00 €	17 204,00 €	100,00	-10,78
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 426,00 €	4 967,34 €	19 282,00 €	17 204,00 €		-10,78

Le Centre Culturel va réaliser des achats pour son logiciel de billetterie.

5. MONTANT REEL DU BUDGET CONSOLIDE (ET DES BUDGETS ANNEXES) – Compte administratif 2020

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 067 169,14	10 818 211,54	911 620,41	-3 662 662,81
RECETTES	8 067 169,14	9 947 492,47	922 838,00	-2 803 161,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	13 679 941,14	16 415 395,47	0,00	-2 735 454,33
RECETTES	13 679 941,14	20 293 327,14	0,00	-6 613 386,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	21 747 110,28	27 233 607,01	911 620,41	-6 398 117,14
TOTAL GENERAL DES RECETTES	21 747 110,28	30 240 819,61	922 838,00	-9 416 547,33

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

Pour rappel, le total des budgets de la commune (principal, service de l'eau et Centre Culturel des Carmes) était de 27 233 607.01€ en dépenses et 30 240 819.61€ en recettes.